

L'aide financière à certains employeurs qui recrutent en apprentissage en nette diminution !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les aides ont diminué, sauf celle pour les contrats préparant un diplôme ou un titre professionnel au niveau baccalauréat maximum qui reste fixée à 6000€ en attendant la publication du décret.

Le SYNEP CFE-CGC fait le point sur l'aide à l'embauche d'un apprenti, concernant la première année d'exécution du contrat et ce, jusqu'au niveau bac+5 :

- Pour les entreprises de moins de 250 salariés, l'aide passe de 6000€ à 5000€
- Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'aide tombe à 2000€.

En revanche, le montant de l'aide est maintenu à 6000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.

Le SYNEP CFE-CGC voit d'un très mauvais œil ces réductions d'aides accordées aux entreprises dans la mesure où de plus en plus de jeunes plébiscitent cette voie de l'alternance dans le but d'allier études et expériences professionnelles. Malheureusement, c'est encore une volonté du gouvernement d'économiser 1,2 milliard sur la formation en apprentissage sans penser aux jeunes qui resteront « sur le carreau » car on imagine fortement que les entreprises vont être de plus en plus frileuses sans aides substantielles. Et pourtant, l'apprentissage présente de nombreux avantages pour les apprentis (mais aussi les employeurs) car, à l'issue de leur apprentissage, ils sont plus facilement employables, connaissent un peu mieux le monde du travail et bien souvent cette période débouche sur un emploi à contrat à durée indéterminée. Ainsi, chacun y trouve son compte avec, en plus, un nombre certain de chômeurs en moins !



Paradoxalement, le gouvernement avait lancé en octobre 2024 une campagne de communication en faveur de ce mode de formation avec pour objectif de mobiliser les entreprises qui n'avaient jamais recruté d'apprentis, afin de trouver des contrats aux 50000 jeunes qui entraînent en formation à ce moment-là et qui n'avaient pas encore trouvé d'entreprise d'accueil. **Cherchez l'erreur**

Nadia DALY

* *

Le cumul d'emplois (suite de la lettre 153).

Question 2 : Un salarié à temps plein peut-il avoir un cumul d'emplois durant ses congés payés ? Non, sauf exception

Il est interdit aux salariés de cumuler un travail rémunéré pendant leurs congés payés, ni pour leur employeur habituel (article D3141-1 et R3143-1 du Code du Travail) ni pour un autre employeur.

En effet un salarié qui travaille pour un autre employeur pendant ses congés payés prive les demandeurs d'emploi d'une possibilité d'embauche. Dans cette situation, le maire de la commune ou le préfet peut poursuivre le salarié devant le juge d'instance en dommages et intérêts envers l'assurance chômage.

NB un salarié qui travaille pendant ses congés payés pour un employeur concurrent de son employeur habituel risque un licenciement pour faute grave pour manque de loyauté.

Remarque : le manque de loyauté est aussi encouru même s'il n'y a pas concurrence car l'employeur paie le repos de son salarié qui ne se repose pas et revient moins performant ...

Exception : Un salarié peut travailler pendant les vacances pour les vendanges. Il s'agit alors d'un contrat saisonnier, de courte durée et dont la rémunération est faible. Le salarié doit demander l'accord de son employeur habituel pour conclure son contrat de travailleur saisonnier sur ses congés payés.

Bruno DEUTSCH

1/2

De l'espoir pour notre École ?

Le 14 janvier, François Bayrou s'est exprimé sur l'École lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale et il annonce notamment que « proposer aux Français une voie d'espérance, c'est refonder notre Éducation nationale ».

Le premier ministre ne peut accepter que l'École française, qui était la première au monde, se voit classée au rang qui est le sien aujourd'hui, en mathématiques et en lecture. Et il estime que l'obligation d'orientation précoce des élèves les perturbe et les met en danger ». Les projets doivent mûrir et il n'est pas opportun de « sélectionner précocement... car les enfants ne sont pas comme les poireaux : ils ne poussent pas à la même vitesse ».

Concernant la lecture, il y a « un combat à mener » contre les écrans et un chemin est possible en formant mieux les professeurs afin de mieux les préparer. Il s'agit « d'enjeu national » qu'il faut reprendre, en faisant appel à toutes les compétences comme l'intelligence artificielle.

Pour le SYNEP CFE-CGC, ce sont encore des informations qui n'en sont pas vraiment car les problèmes évoqués ne sont pas nouveaux. Les enseignants ont eu cependant droit à leur « heure de gloire » puisque le Premier ministre les qualifie de « magnifiques », prêts à développer des « trésors de pédagogie ».

Ainsi, entre métaphore potagère et « brosse à reluire » nous ne sommes pas plus avancés même s'il suggère de rétablir l'année de propédeutique, disparue depuis 1966, servant d'année de transition afin de préparer les bacheliers à l'enseignement supérieur !

En attendant, nous aimerions que les enseignants soient moins « pressés comme des citrons » ou qu'on arrête de leur « raconter des salades » car la réalité est qu'ils ont aussi « besoin de mettre du beurre dans les épinards » sinon ce sera « la fin des haricots » et « les carottes seront cuites ». Mais, bien qu'ils se « prennent le chou » ils ne « ramènent pas trop leur fraise » même s'ils en ont assez de « compter pour des prunes ». Au fond, ils veulent tout simplement avoir « la pêche » pour aller travailler chaque matin et instruire leurs élèves !

Quant à notre ministre Elisabeth Borne, le 17 janvier lors d'un Comité social d'administration du ministère de l'Éducation nationale, elle est revenue sur certaines mesures du « choc des savoirs ».

Sommes-nous enfin sur la voie de la raison ?

Le DNB ne sera pas obligatoire pour le passage en classe de seconde mais « le niveau d'exigence du brevet sera renforcé ». Mme Borne a aussi évoqué la possibilité de raccourcir les grandes vacances dès 2026 estimant que « les coupures longues se traduisent par des pertes de niveau pour les élèves les plus fragiles » ;

Le SYNEP CFE-CGC attend maintenant l'annonce des futurs moyens financiers !

Sylvie TUROWSKI

* *

Le « billet d'humeur » d'Evelyne du 19 janvier 2025 :

« Merci Madame Borne pour votre récente décision de bon sens ! »

https://www.synep.org/evelyne_2025.htm#scyqpbbgew